DIRECTION DE L'ECOGESTION DES ROUTES
30 SEP. 2016
COURRIER ARRIVE

MAIRIE DE SAINT-GENEROUX
2 rue de Thiors
79600

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES
Arrivée
29 SEP. 2016

Arrivé le
- 3 OCT. 2016
DAE

Destinataire : CONSEIL DEPARTEMENTAL - DARE
Service aménagement rural, énergie, déchets et randonnées
Bureau Aménagement Foncier
Mail Lucie Aubrac
CS 58880
79028 NIORT Cedex

ARRIVEE LE
04 OCT. 2016
Service Aménagement rural, énergie, déchets, randonnées
E

✍ Aurélie LAFAIYE

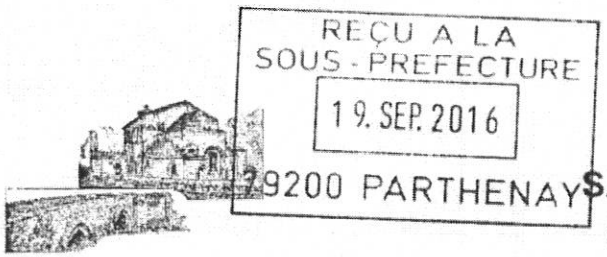
BORDEREAU D'ENVOI

Nombre	Désignation des pièces
1	Délibération concernant le projet d'échanges et de cessions de parcelles forestières, bilan des interconnexions existantes entre les massifs et estimation financière

Le 27 septembre 2016.
Le Maire,
C. DUHEM

MAIRIE DE ST-GENEROUX (Deux-Sèvres)

Tél : 05.49.67.64.86
Email : mairie-st-generoux@orange.fr



MAIRIE
DE
SAINT-GENEROUX

2 rue de Thiors – 79600
☎05.49.67.64.86
mairie-st-generoux@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° D.2016-028
SEANCE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016

Le lundi douze septembre deux mil seize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEROUX (Deux-Sèvres), dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUHEM Cyril, Maire.

Présents : M. DUHEM Cyril, Mme BOURREAU GIRAULT Olivia, M. BAUDRY Emmanuel, Mme DUFOUR-BARILLOT Caroline, M. BOUFFET Paul, Mme GODARD Sylvie, M. RENAUD Denis, Mme RAVAILLEAU BACHELIER Agnès et M. MAGUY Cyril

Absents excusés : M. RICHARD Sylvain et Mme GIRAULT Véronique.

Secrétaire de séance : Mme GODARD Sylvie

Convocations du 02/09/2016

ENVIRONNEMENT

PROJET D'ECHANGES ET CESSIONS DE PARCELLES FORESTIERES, BILAN DES INTERCONNEXIONS EXISTANTES ENTRE LES MASSIFS ET ESTIMATION FINANIERES (8.8)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conclusions de la consultation des propriétaires fonciers des communes d'Airvault, Availles-Thouarsais, Irais et Saint-Généroux pour un projet d'échanges et de cessions de parcelles forestières. Quatre massifs dont les interconnexions ont été identifiés par le CRPF, ont été retenus pour lancer cette opération. Ces massifs représentent une surface de 289.57 ha et se répartissent de la manière suivante :

Commune	Massif forestier	Surface des massifs
Saint-Généroux	Massif de St Généroux et une partie du bois de la Praire	139.02 ha + 2.39ha (141.42 ha)
Irais	Massif d'Irais	122.59 ha
Airvault	Les bois des Patelières	20.89 ha
Availles-Thouarsais	Le bois de la Praire	4.67 ha

La mise en œuvre d'une opération foncière forestière de type ECIFF (Echange et Cessions d'Immeubles Fonciers Forestiers) est estimée à un coût de géomètre de l'ordre de 130 €/ha. Au vu de cette estimation et des frais annexes, une telle opération est évaluée à 40 000 € HT. Les Département dont la compétence aménagement foncier relève, propose la réparation financière suivante :

- 50% à la charge du Département
- 20 % à la charge des communes
- 30 % à la charge des propriétaires.

Au vu de ces éléments, l'investissement pour chacun des partenaires se répartit de la manière suivante en fonction de la surface qui sera échangée.

Surface échangée	Participation Département (50%)	Participation Communes (20 %)	Participation propriétaires (30 %)	
289.57 ha (intégralité des massifs)	20 000.00 €	8 000.00 €	12 000.00 €	**41 € / ha**

147.00 ha (retour des échanges actuels)	20 000.00 €	8 000.00 €	12 000.00 €	**82 € / ha**
72.39 ha (25 % de la surface des massifs)	20 000.00 €	8 000.00 €	12 000.00 €	**166 € / ha**
217.17 ha (75 % de la surface des massifs)	20 000.00 €	8 000.00 €	12 000.00 €	**55 €/ ha**

Au vu de ce tableau, il ressort que plus la surface d'échange est importante, plus le coût à l'hectare pour les propriétaires est faible. La participation du Département es des communes ne peut pas varier : le marché qui sera passé avec le géomètre a un coût fixe. La part des propriétaires reste également fixe, seulement elle peut se répartir sur plusieurs d'entre-eux.

Aussi, les communes, si elle bénéficie d'échanges de leur biens, auront une double participation financière à double titre : en tant que propriétaire de biens fonciers forestiers et en tant que co-financeur du projet.

Communes	Airvault	Availles-Thouarsais	Irais	Saint-Généroux
Estimation de la participation financière /commune	577 €	128 €	3385 €	3910 €

En tant que co-financeur du projet, chaque commune sera sollicitée via un fonds de concours qui interviendra à la clôture de l'opération foncière, soit d'ici un délai d'environ 4 ans.
Parallèlement, la procédure des Biens Vacants et Sans Maître (BVSM) pourra être mobilisée et permettre l'acquisition de ce type de biens. La procédure d'ECIFF peut permettre de regrouper ces biens en un ou plusieurs lots que l'on pourra ensuite revendre. Le fruit de cette revente viendra en déduction du coût de la participation à cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à faire part de sa position sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne un avis favorable avec 1 abstention, 2 contre et 6 pour.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.
Affiché le 13 septembre 2016

Le Maire,
Cyril DUHEM

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
19. SEP. 2016
79200 PARTHENAY

MAIRIE DE ST-GÉNÉROUX (Deux-Sèvres)

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 19/09/16
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 13/09/16

Le Maire,

Po l'adjoint
BOURRETO CARREAU Olivia

MAIRIE DE ST-GÉNÉROUX (Deux-Sèvres)